



LES ATELIERS À VOS FRIGOS ET CONCOURS À VOS FRIGOS RÈGLEMENT : CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Les inscriptions débutent le 18 février 2019 à 9 h 00 et se terminent le 21 mai 2019 à 17 h (la « période d'inscription et de participation »).

A. DÉFINITION

1. Le PARTICIPANT est la personne physique qui s'inscrit en remplissant le formulaire dans le but de participer à un atelier *À vos frigos*, lequel est destiné à sensibiliser ainsi qu'à transmettre des trucs et astuces visant à lutter contre le gaspillage alimentaire à la maison. Il y aura, en fonction de l'espace disponible et des inscriptions reçues, 15 à 20 places disponibles par atelier. Les ateliers seront d'une durée de 120 minutes et sont dispensés dans les magasins IGA du Québec et du Nouveau-Brunswick et sont dispensés par un expert en gaspillage alimentaire et un Chef de La Tablee des Chefs
2. Le GAGNANT est la personne qui s'inscrit au Concours *À vos frigos* (le « Concours ») en cochant la case appropriée figurant dans le Formulaire d'inscription et de participation des ateliers *À vos frigos* et qui remporte :
 - 2.1 soit un des quatre (4) repas gastronomiques à domicile avec un expert en gaspillage alimentaire et un Chef de La Tablee des Chefs pour un maximum de 6 personnes au mois de juin 2019;
 - 2.2 soit le grand souper gagnant: un repas cuisiné un Chef de La Tablee des Chefs et un expert en gaspillage alimentaire dans les cuisines de La Tablee des Chefs à Longueuil pour 10 personnes au mois de juin 2019.

B. CONDITIONS PRÉALABLES

3. En vous inscrivant aux ateliers *À vos frigos* et au Concours et afin d'y être éligible, vous reconnaissez avoir pris connaissance des présentes conditions d'inscription et de participation et de la politique de confidentialité, que vous acceptez en cochant la case appropriée sur le Formulaire d'inscription et de participation. Vous consentez aussi à

respecter ces conditions et cette politique tout au long de la durée de la période d'inscription et de participation. Dans l'éventualité où vous n'accepteriez pas les présentes, Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA se réserve le droit de refuser votre inscription et de ne pas en tenir compte.

C. ADMISSIBILITÉ

4. L'inscription et la participation aux ateliers *À vos frigos* et au Concours sont offertes aux personnes physiques résidant légalement au Québec ou au Nouveau-Brunswick et qui sont âgées de 16 ans et plus tout au long de la durée de la période d'inscription et de participation.
5. Les employés, dirigeants et membres du conseil d'administration de Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA, de La Tablée des Chefs ou de Sobeys Québec ainsi que de leurs sociétés et agences affiliées, de même que leur famille immédiate (père, mère, frère, sœur, fils, fille), ne sont pas admissibles aux ateliers *À vos frigos* et au Concours.

D. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION AUX ATELIERS À VOS FRIGOS

6. Les ateliers *À vos frigos* seront annoncés via des publications sur les sites Web www.jourdelaterre.org et www.iga.net ainsi que sur les médias sociaux (Facebook et Twitter) et dans les Infolettres des marchands IGA du Québec et du Nouveau-Brunswick. Pour participer à partir d'un ou des sites Web et des réseaux sociaux, le PARTICIPANT pourra cliquer sur le lien mentionné dans la publication et il sera automatiquement redirigé vers la page des ateliers *À vos frigos*, laquelle est accessible au www.jourdelaterre.org et contient le formulaire d'inscription et de participation.
7. L'inscription s'effectue en remplissant le formulaire d'inscription et de participation, accessible via l'hyperlien suivant (<http://www.jourdelaterre.org/avosfrigos>), lequel sera hébergé sur le site Web de Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA (www.jourdelaterre.org). Le participant est tenu de dûment remplir et envoyer le formulaire en ligne en y inscrivant des renseignements véridiques, exacts et complets. Tout formulaire comprenant un renseignement faux, inexact ou incomplet entraîne automatiquement la disqualification du participant.
8. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA se réserve le droit de demander en tout temps une preuve d'identité ou d'admissibilité du PARTICIPANT. Le délai de fournir une telle preuve dans un délai raisonnable entraînera la disqualification du PARTICIPANT.
9. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA n'assume aucune responsabilité pour les formulaires d'inscription et de participation perdus, détruits ou mal dirigés, ni pour tout défaut technique entourant leur réception.
10. Dans les 7 à 10 jours précédents l'atelier, le PARTICIPANT recevra un courriel de confirmation lui indiquant s'il a été sélectionné ou non, lequel précisera la date de l'atelier auquel il est inscrit, l'endroit où l'atelier se déroulera ainsi que l'heure à laquelle il doit se présenter.
11. Dans le cas où le nombre d'inscriptions dépasse la capacité de l'espace, Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA procédera à un tirage électronique aléatoire dans les 7 à 10 jours précédents l'atelier. Suite au tirage, le PARTICIPANT recevra un courriel de confirmation lui indiquant s'il a été sélectionné ou non, lequel précisera la date de l'atelier auquel il est inscrit, l'endroit où l'atelier se déroulera ainsi que l'heure à laquelle il doit se présenter.

12. Une inscription par personne. Cependant, le PARTICIPANT qui n'est pas sélectionné lors d'un tirage au sort aura la possibilité de s'inscrire à un autre atelier pour lequel les inscriptions seraient toujours ouvertes.
13. Le PARTICIPANT doit arriver au moins 15 (quinze) minutes avant l'heure du début de l'atelier. **Le PARTICIPANT qui se présente alors que l'atelier a déjà commencé pourrait se voir refuser l'accès à l'atelier par le Chef et/ou l'expert en gaspillage alimentaire.**
14. Le PARTICIPANT qui ne peut pas se présenter peut se faire remplacer par une personne de son choix. La personne choisie devra avoir en sa possession une preuve ou une copie d'une preuve d'identité du PARTICIPANT (carte d'assurance maladie, passeport, permis de conduire) et présenter cette copie ou cette preuve afin de prendre la place du PARTICIPANT. Afin de pouvoir participer à l'atelier, le remplaçant devra accepter les présentes conditions d'inscription et de participation et la politique de confidentialité, en cochant la case appropriée dans le formulaire d'inscription et de participation qui lui sera présenté le jour de l'atelier.
15. Il est strictement interdit, de quelque façon que ce soit, de vendre une place à un atelier.
16. **Si le PARTICIPANT ne peut ni se présenter ni se faire remplacer, il devra aviser Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA 72 heures avant le début de l'atelier auquel il est inscrit via l'adresse courriel suivante : avosfrigos@jourdelaterre.org.**
17. Si Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA juge que les ateliers ou un atelier *À vos frigos* ne peuvent se dérouler comme prévu ou si l'administration, l'intégrité ou le bon fonctionnement des ateliers ou d'un atelier est atteint, notamment en raison d'une défaillance du système informatique, Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre les ateliers ou un ou des atelier(s) *À vos frigos*, avec le consentement de ses partenaires.
18. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

E. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS À VOS FRIGOS

19. Le Concours sera annoncé via des publications sur les sites Web www.jourdelaterre.org et www.iga.net ainsi que sur les médias sociaux (Facebook et Twitter) et dans les Infolettres des marchands IGA du Québec et du Nouveau-Brunswick. Pour participer à partir d'un ou des sites Web et des réseaux sociaux, le PARTICIPANT pourra cliquer sur le lien mentionné dans la publication et il sera automatiquement redirigé vers la page des ateliers *À vos frigos* et du Concours, laquelle est accessible au www.jourdelaterre.org et contient le formulaire d'inscription et de participation. En cochant la case prévue à cet effet dans le formulaire d'inscription et de participation, le PARTICIPANT peut accepter de participer au *Concours À vos Frigos*.
20. Une inscription par PARTICIPANT. Un prix par GAGNANT.
21. Afin d'être éligible au Concours, le GAGNANT doit s'être présenté à l'atelier auquel il est sélectionné. Dans l'éventualité où il ne se présente pas à l'atelier auquel il est sélectionné, sa participation au Concours sera annulée. Telle annulation est uniquement valide pour l'atelier auquel le PARTICIPANT / GAGNANT ne se présente pas.
22. Les gagnants seront déterminés par tirage électronique aléatoire le 31 mai 2019 et seront

contactés au plus tard dans les 5 jours ouvrables suivant cette date par un représentant de Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA afin d'organiser l'événement, dans le cas d'un atelier à domicile, dans la cuisine du domicile du gagnant ou d'une personne de son choix ou, dans le cas du grand prix, à l'établissement déterminé par les organisateurs des ateliers *À vos frigos* et du Concours.

23. Seul le GAGNANT peut se prévaloir du prix remporté, lequel n'est pas transférable et ne peut être vendu.
24. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA se réserve le droit de demander en tout temps une preuve d'identité ou d'admissibilité du PARTICIPANT / GAGNANT. Le délai de fournir une telle preuve dans un délai raisonnable entraînera la disqualification du PARTICIPANT / GAGNANT
25. Les dates auxquelles l'un des quatre (4) repas gastronomiques à domicile ainsi que le grand souper gagnant seront tenus seront déterminées par Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA.
26. Les frais d'hébergement et de déplacement, le cas échéant, sont à la charge du GAGNANT.
27. Les GAGNANTS sont tenus de se rendre disponibles aux dates suggérées et de collaborer avec Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA pour une organisation optimale de l'événement. Dans l'éventualité où le GAGNANT n'est pas disponible, le prix, incluant le grand prix, fera l'objet d'un nouveau tirage afin d'être gagné par un autre PARTICIPANT.
28. La cuisine dans laquelle l'atelier à domicile sera tenu doit être d'une superficie permettant de recevoir un minimum de six (6) adultes. Le GAGNANT s'engage à ce que la cuisine dans laquelle l'atelier à domicile sera tenu est conforme, sécuritaire et propre. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA se réserve le droit de demander et d'obtenir de l'information pertinente quant à la cuisine, son aménagement et sa superficie, incluant les dimensions, copie des plans et des photographies de l'espace. Dans l'éventualité où telle cuisine serait considérée comme n'étant pas appropriée à la tenue de l'atelier par un représentant de Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA, le GAGNANT ne pourra réclamer le prix, lequel fera l'objet d'un nouveau tirage afin d'être gagné par un autre PARTICIPANT.
29. Si Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA juge que le Concours ne peut se dérouler comme prévu ou si un prix ne peut être octroyé ou si l'administration, l'intégrité ou le bon fonctionnement du Concours est atteint, notamment en raison d'une défaillance du système informatique, Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le Concours ou un prix avec le consentement de ses partenaires.

F. DROIT À L'IMAGE

29. Le PARTICIPANT et le GAGNANT reconnaissent que des photographies pourraient être prises et/ou des vidéos filmés dans le cadre de la tenue des ateliers et, par les présentes, autorise la captation, la fixation, la reproduction et la représentation au public de son image et/ou de sa voix par Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA et/ou ses partenaires et consent à ce que telles captation, fixation, reproduction et représentation au public soient utilisées à des fins de promotion et de diffusion dans les médias, sites web ou médias sociaux par tous procédés techniques et notamment sur supports numériques, mobiles ou non, amovibles ou non, connectés à un réseau ou non. La transposition du contenu sur d'autres supports ou dans d'autres formats en fonction de l'évolution des

technologies est consentie. Dans l'éventualité où un participant n'autorise pas telle captation, fixation, reproduction et représentation de son image et/ou de sa voix, le PARTICIPANT / GAGNANT doit aviser par écrit Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA et exprimer tel refus au Chef et à l'expert en gaspillage alimentaire présent sur place préalablement au déroulement de l'atelier en magasin, d'un atelier à domicile ou du Concours et devra prendre les moyens raisonnables afin que son image et/ou sa voix ne soient pas captées par Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA et ses partenaires.

G. RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION

30. Le PARTICIPANT et le GAGNANT seront entièrement responsables des frais, réclamations, jugements ou autres dépenses (y compris les honoraires d'avocats) résultant des dommages causés par leur négligence et s'engagent à garantir et indemniser Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA, La Tablée des Chefs, Sobey's Québec ainsi que de leurs sociétés et agences affiliées et de leurs administrateurs, représentants, salariés, partenaires et contractants contre tout dommage, plainte ou demande émanant de tiers consécutifs à :
- 30.1 leur inscription aux ateliers *À vos frigos* ou au Concours et l'utilisation de la plateforme d'inscription et sans limiter la généralité de ce qui précède, l'envoi, l'affichage, le téléchargement, la diffusion ou la transmission d'informations par le PARTICIPANT ou le GAGNANT ou par un tiers qui utilise son ordinateur, même si cette utilisation est faite sans la permission du PARTICIPANT ou du GAGNANT;
 - 30.2 leur participation à un atelier, à un atelier à domicile ou au grand prix;
 - 30.3 au non-respect des mesures de sécurité de base;
 - 30.4 au refus d'agir de façon prudente et diligente;
 - 30.5 la violation de tout aspect des présentes conditions d'utilisation;
 - 30.6 la violation de tout droit d'un tiers, y compris, mais non de façon limitative, les droits d'auteur, les droits de propriété et les droits de la protection des renseignements personnels.
31. Le PARTICIPANT et le GAGNANT assument l'entière responsabilité de leur inscription et de leur participation à l'atelier, à l'atelier à domicile ou au grand prix et dégagent de toute responsabilité Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA, La Tablée des Chefs, Sobey's Québec et de leurs sociétés et agences affiliées ainsi que leurs administrateurs, représentants, salariés, partenaires, contractants et commanditaires de cette activité. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le PARTICIPANT et le GAGNANT assument l'entière responsabilité quant aux risques inhérents à la manipulation et à l'utilisation d'instruments de cuisine ou d'appareil qui sert à la cuisson d'aliments. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA, La Tablée des Chefs, Sobey's Québec ainsi que leurs sociétés et agences affiliées ne peuvent présenter aucune garantie quant à la traçabilité des aliments qui seront obtenus, cuisinés et consommés lors de l'atelier ainsi que quant à la présence d'allergènes dans ces aliments. Le PARTICIPANT et le GAGNANT ne pourront tenir Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA, La Tablée des Chefs, Sobey's Québec ainsi que leurs sociétés et agences affiliées responsables de quelque réaction que ce soit qui pourrait être en lien avec la participation à l'atelier, à l'atelier à domicile ou au grand prix incluant le contact ou la consommation des aliments.

H. AVIS

32. Tout avis ou notification pourra vous être adressé par courriel.
33. La nature des avis variera selon les circonstances. Le PARTICIPANT/GAGNANT sera avisé dans les cas suivants :
 - 33.1 un courriel de confirmation de réception du formulaire de participation;
 - 33.2 dans le cas où le PARTICIPANT est sélectionné afin de participer à un atelier, quand et où il devra se présenter pour participer à l'atelier;
 - 33.3 dans le cas où le GAGNANT remporte un souper gastronomique à domicile ou le Concours, quand l'atelier se tiendra et où il devra se présenter dans le cas du grand prix.
34. S'il devient nécessaire ou utile de donner un avis en vertu des présentes, cet avis doit être donné, à moins d'une disposition à l'effet contraire, soit par courrier recommandé (avec avis de réception), soit par courriel ou encore signifié par huissier (même sous l'huis de la porte).
35. Tout avis donné en vertu des présentes doit être livré et remis ou signifié à l'adresse suivante :

Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA
5818, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec)
H2T 1T3
avosfrigos@jourdelaterre.org
À l'attention de Pierre Lussier

I. CONFIDENTIALITÉ, ACCÈS NON AUTORISÉ ET EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

36. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA met en œuvre tous les moyens pour assurer la confidentialité et la sécurité des informations transmises par le PARTICIPANT et le GAGNANT. Toutefois, Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA ne garantit pas la protection des informations personnelles du PARTICIPANT et du GAGNANT contre l'accès non autorisé de tiers mal intentionnés.
37. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA ne garantit ni ne déclare que le service sera à l'abri de pertes, corruption, attaques, virus, interférences, piratages ou autres atteintes à la sécurité et Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA décline toute responsabilité qui en résulterait.
38. En aucune circonstance, Tous les Jours et/ou ses administrateurs et/ou dirigeants et/ou salariés et/ou partenaires et/ou fournisseurs et/ou collaborateurs et/ou sous-traitant et/ou agent(s) et/ou contractant(s) et/ou concédant(s) de licence ne seront responsables, directement ou indirectement, de quelque dommage direct, indirect, exemplaire spéciaux, accessoires ou autres ou de toute perte de données, de revenus ou de profits, perte ou dommage ou revendication de tierce partie survenant ou en relation avec les ateliers *À vos frigos* ou le Concours. Le PARTICIPANT et le GAGNANT renoncent également à tout recours ou toute poursuite judiciaire contre Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA, La Tablee des Chefs, Sobey's Québec ainsi que de leurs sociétés et agences affiliées et de leurs administrateurs, représentants, salariés, partenaires et contractants.

39. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA ne sera pas responsable de l'inexécution d'aucune de ses obligations ou des pertes ou dommages attribuables à quelque cause que ce soit si cette inexécution, perte ou dommage est causé par une force majeure, un incendie ou autre incident de nature similaire ou par une guerre, un désastre, des émeutes, grèves, impossibilité d'accès (lock-out), conflit de travail, pénurie de matériel ou de personnel ou par toute autre circonstance sur laquelle Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA n'a aucun contrôle.
40. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA décline toute responsabilité dans l'éventualité où le PARTICIPANT et le GAGNANT fournissent une information erronée entraînant l'impossibilité de remplir le formulaire ou d'évaluer votre demande.

J. POLITIQUE DE VIE PRIVÉE

41. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA respecte votre droit à la protection des renseignements personnels, conformément aux lois du Québec et du Canada sur la protection de la vie privée.
42. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA peut être appelé à recueillir des renseignements personnels à votre sujet. Ces renseignements personnels sont utilisés exclusivement par Tous les Jours à des fins statistiques ou pour communiquer avec vous, vous fournir les services, le contenu ou les renseignements que vous avez demandés ou vous transmettre des informations susceptibles de vous intéresser, notamment par le biais d'infolettres, ce à quoi le PARTICIPANT et le GAGNANT consent. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA ne se servira des renseignements personnels qu'à ces fins, à moins d'avoir obtenu votre consentement.
43. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA s'engage à protéger vos données personnelles et votre vie privée. Nous n'utilisons les renseignements que vous nous communiquez que pour remplir vos demandes et communiquer avec vous. Les données personnelles et confidentielles que vous nous confiez, en définissant votre profil et en demandant du contenu sur notre site, sont exclusivement destinées à faciliter votre visite, vous livrer le contenu demandé ou susceptible de vous intéresser et communiquer avec vous.

K. LA PROTECTION DE VOS DONNÉES CONFIDENTIELLES

44. Nous observons de strictes mesures de sécurité en ce qui a trait à l'archivage et à la divulgation des informations que vous nous avez transmises afin d'éviter tout accès non autorisé ou utilisation inappropriée.
45. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA s'efforcera de raisonnablement protéger les renseignements que vous avez fournis en rapport avec votre inscription et participation aux ateliers *À vos frigos* et au Concours, mais vous reconnaissez et acceptez que vous fournissez de tels renseignements à vos propres risques. Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA décline par les présentes toute responsabilité à votre égard pour toutes pertes ou responsabilité de quelque façon que ce soit relativement à de tels renseignements.

L. TRANSMISSION DE VOS COORDONNÉES À DES TIERS

46. Tout en garantissant la plus grande confidentialité, Tous les Jours | Jour de la Terre | Fonds Éco IGA s'engage à ne pas divulguer ni commercialiser à des tiers quelque information que ce soit vous concernant, sauf aux termes d'une contrainte légale (par

témoignage en justice, interrogatoire, demande de documents, citation à comparaître, demande d'enquête ou autre procédure semblable suivant une ordonnance d'un tribunal compétent, ou afin de se conformer aux conditions applicables imposées par un organisme gouvernemental ou une autre autorité de réglementation, ou autres obligations légales) ou après avoir obtenu votre consentement. Il est entendu que le Fonds Éco IGA est administré par Tous les Jours | Jour de la Terre et que cette entité ne peut donc être considérée comme étant un tiers aux fins des présentes.

M. ACCÈS À LA PLATEFORME D'INSCRIPTION

47. Le PARTICIPANT et le GAGNANT acceptent de ne pas utiliser ou lancer de systèmes automatisés, y compris, mais non de façon limitative, les « robots », les « navigateurs hors ligne », qui accèdent à la plateforme d'inscription d'une manière qui transmet aux serveurs davantage de requêtes dans une période donnée qu'une personne ne pourrait normalement le faire avec un navigateur Web en ligne traditionnel. Le PARTICIPANT ou le GAGNANT qui utilisent un formulaire de participation produit par script, macro-commande, reproduction robotique, programmation ou tout autre moyen automatisé est automatiquement disqualifié et toutes les inscriptions reçues de ces personnes sont déclarées inadmissibles.

N. MARQUE DE COMMERCE

48. **JOUR DE LA TERRE EST UNE MARQUE DE COMMERCE DÉPOSÉE, TOUTE UTILISATION COMMERCIALE DOIT ÊTRE AUPARAVANT AUTORISÉE PAR ÉCRIT PAR TOUS LES JOURS | JOUR DE LA TERRE.**

O. JURIDICTION

49. Les présentes conditions d'inscription et de participation ainsi que la politique de confidentialité sont régies par les lois du Québec, dont les tribunaux ont la compétence exclusive. Par l'accès, la visite ou l'utilisation du site www.jourdelaterre.org, vous reconnaissez que les conditions d'utilisation sont régies et interprétées en accord avec les lois en vigueur dans la Province de Québec. Vous convenez que le district judiciaire de Montréal est le lieu approprié pour l'audition de réclamations ou de poursuites judiciaires à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi.

P. MODIFICATION

50. Les conditions d'inscription et de participation aux ateliers *À vos frigos* et au Concours ainsi que la politique de confidentialité peuvent être modifiées sans préavis.